

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION D'UN ENTRAÎNEMENT,
CONCOURS OU EPREUVE DE CHIENS DE CHASSE**

(Arrêté du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements,
concours et épreuves de chiens de chasse)

Ce formulaire ne s'applique pas aux cas suivants :

- exercices auxquels sont soumis les chiens en vue de leur entretien en bonne forme physique, pouvant notamment consister dans des déplacements sur des voies forestières ou rurales, sans que ces déplacements soient comparables à un entraînement à l'action de chasse, les personnes accompagnant les animaux n'étant munies d'aucune arme et les animaux demeurant sous le contrôle immédiat de leur maître et ne quêtant pas le gibier ;
- entraînement de chiens de chasse par un particulier à titre individuel.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
N° tél : Adresse mél :

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Type de manifestation ⁽¹⁾ : entraînement concours épreuve
Nom de la manifestation :
Dates :

LIEU D'ORGANISATION

Commune(s) :
Lieu(x)-dit(s) :
Propriétaire(s) des terrains (ou ayants droits ou titulaires du droit de chasse) :
(Le demandeur doit attester qu'il bénéficie de l'accord des propriétaires ou ayants droit ou titulaires du droit de chasse sur les parcelles concernées).
Superficie concernée (en hectares) :
Nature du couvert végétal ⁽¹⁾ : boisement culture autre, à préciser :
Terrain clôturé ⁽¹⁾ : OUI NON
Enclos de chasse ⁽¹⁾ : OUI NON

CONDITIONS D'ORGANISATION

Type de gibier (inscrire l'espèce concernée) :

Type de chiens ⁽¹⁾

- Chiens courants :**
 - Chiens de pied tenus au trait de limier sur piste artificielle
 - Autres cas
- Chiens d'arrêt, spaniels et retrievers :**
 - Sans tir sur le gibier (tir destiné à apprécier le comportement des chiens effectué à l'aide de munitions uniquement amorcées)
 - Autres cas
- Chiens de sang :**
 - Chiens tenus à la longe sur piste artificielle ou sur voie saine et froide
 - Autres cas
- Chiens terriers:**
 - Broussaillage sur ongulés et menée à voie sur lièvres (sans tir sur le gibier, tir destiné à apprécier le comportement des chiens effectué à l'aide de munitions uniquement amorcées)
 - Déterrage sur terrier naturel - *Indiquer la (les) espèce(s) déterrée(s) :*
 - Déterrage sur terrier artificiel

AUTRES PRECISIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'ORGANISATION

RACES DE CHIENS	
Races participantes	Estimation du nombre de chiens prévu pour chaque race

Le soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage :

- à respecter les conditions d'autorisation prescrites par l'administration en vue de la réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse ;
- à transmettre à la direction départementale des territoires de la Nièvre et à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre, huit jours au moins avant la tenue de la manifestation, la liste et le numéro d'identification des chiens qui participent.

Le soussigné atteste avoir recueilli l'accord des propriétaires ou ayants droit ou titulaires du droit de chasse sur les parcelles concernées

Fait à

le

Signature du demandeur

Ce formulaire est à envoyer à la direction départementale des territoires de la Nièvre

Service eau, forêt et biodiversité

2, rue des Pâtis – BP 30069 – 58020 NEVERS CEDEX

Adresse mél : ddt-sefb@nievre.gouv.fr

⁽¹⁾ Cocher la (ou les) case(s) correspondantes